



PRÉFET DE LA CREUSE

Guéret, le 4 février 2017

Communiqué de presse

LA VIGILANCE ORANGE « VENT VIOLENT »

La vigilance orange « Vent violent » qui touche le département de la Creuse depuis vendredi est maintenue pour toute la matinée de ce samedi 4 février 2017.

Les rafales vont s'intensifier vers 10h, avec des pointes pouvant dépasser localement les 120 km/h. Près de 2000 foyers sont déjà coupés d'électricité, et d'autres foyers pourraient être privés d'électricité.

L'accalmie n'est attendue qu'à 13h.

Aussi, le Préfet de la Creuse appelle chacun à la plus grande prudence, et recommande aux automobilistes et aux usagers, de respecter les consignes suivantes :

Les vents violents peuvent provoquer les conséquences suivantes :

- Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées
- Des branches d'arbre risquent de se rompre
- Les véhicules peuvent être déportés sur la chaussée
- La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière
- Des dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

Le préfet recommande à chacun d'adopter les comportements suivants :

- Limiter ses déplacements. Limiter sa vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent
- Ne pas se promener en forêt. En ville, être vigilant face aux chutes possibles d'objets divers
- Ne pas intervenir sur les toitures et ni toucher, en aucun cas, à des fils électriques tombés au sol.
- Ranger ou fixer les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.

Site de Météo France : www.meteofrance.com